Taxe foncière 2023 : on vous dit tout !

Qu'est ce que la taxe foncière ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne aussi bien les propriétaires d'un bien immobilier que ses usufruitiers.

De quoi est-elle composée ?

Des bases et des taux d'imposition votés par les collectivités territoriales tel que la Commune, le Département, l'Intercommunalité…

Comment est calculée ma taxe foncière ?

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

Qu'est ce que la "base" ?

La base est fixée par les services de l'État. Elle est égale à la moitié de la valeur locative de votre bien immobilier.

Qu'est ce que le taux ?

Le taux est le pourcentage d'imposition, fixé par la collectivité *(taux commune 24.10%; taux moyen 2022 du département 28.75%; taux moyen 2022 national 38.28%).*

Pourquoi le montant de ma taxe foncière augmente ?

En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisée), le gouvernement a décidé de revaloriser la base à raison de 7,1 %. Cette augmentation s'applique indépendamment des taux fixés par les collectivités (Département, Grand Annecy, commune). **La commune d'Epagny Metz-Tessy n'a pas augmenté son taux en 2023.**

Évolution de la taxe foncière depuis 2018

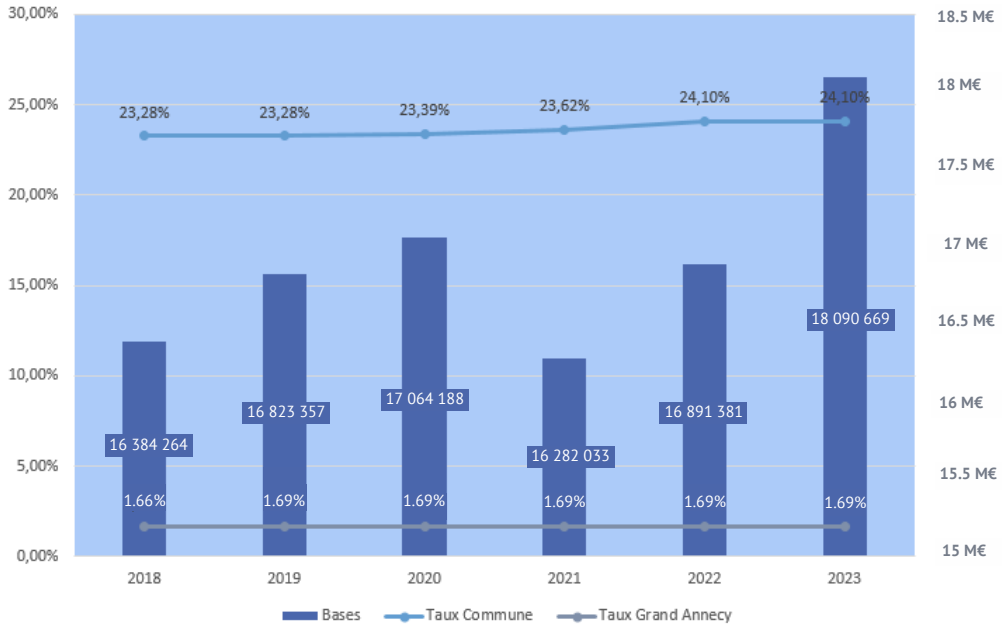

Vous avez des questions ?
Contactez-nous.

04.50.22.04.71
mairie@epagnymetztessy.fr
www.epagnymetztessy.fr